

Séance du 28 JANVIER 2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**N° 20**

**Titre / GIP LITTORAL AQUITAIN - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT  
SUPPLEMENTAIRE**

Monsieur GRAU Antoine expose que :

*Le Conseil communautaire du 3 septembre dernier a désigné le représentant de la CdA La Rochelle au sein du GIP Littoral Aquitain. (M. Didier Roblin). Compte tenu des nouveaux statuts du GIP Littoral Aquitain en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021, il convient de désigner un second représentant de la CdA au sein de cet organisme extérieur.*

Le GIP Littoral Aquitain est composé de l'État, la Région Nouvelle-Aquitaine, des trois départements littoraux et des établissements publics de coopération intercommunale disposant d'une façade littorale de l'ex-région Aquitaine.

À la création de la région Nouvelle-Aquitaine, le GIP Littoral Aquitain a été missionné par ses membres pour conduire la définition d'un projet littoral à l'échelle de la nouvelle région.

Dans cette perspective, et dans l'attente du renouvellement de ses membres et un élargissement au nouveau périmètre de la région prévu au 1<sup>er</sup> janvier 2021, des conventions bilatérales ont été passées avec le Département de la Charente-Maritime et les établissements publics de coopération intercommunale disposant d'une façade littorale.

À l'instar de ses missions statutaires, le GIP Littoral Aquitain propose, à travers ces conventions, un appui aux collectivités pour l'aménagement et la gestion des espaces littoraux. Il s'engage ainsi :

- à mettre à disposition son expertise dans le domaine de l'aménagement durable, de la gestion intégrée, et de la planification des sites et des territoires littoraux ;
- à associer la Communauté d'agglomération de La Rochelle à toutes les étapes techniques et décisionnelles du Projet littoral Nouvelle-Aquitaine ;
- à participer au suivi technique d'un nombre ciblé de projets de développement ou d'aménagement durable sur le littoral, de sites ou de territoires s'inscrivant dans les orientations stratégiques du GIP Littoral Aquitain et proposés par la Communauté d'agglomération de La Rochelle. Ont ainsi été identifiés :
  - o la définition d'un Plan plages territorial dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie touristique,
  - o le projet de parc littoral sur les communes de La Rochelle, Aytré et Angoulins,
  - o l'étude pour un Espace dédié au Climat-Océan-Littoral,
  - o la mise en œuvre d'un « *Atelier urbain* » destiné à conduire des réflexions sur la ville de demain,
  - o l'accompagnement du projet « *La Rochelle, territoire zéro carbone en 2040* »,
  - o la création d'un circuit touristique dans une zone conchylicole.

Les statuts du GIP Littoral Aquitain précisent également que celui-ci n'a pas pour vocation à se substituer à ses membres ni à acquérir leurs compétences.

La gouvernance du GIP Littoral est désormais organisée sur la base de trois tiers : un premier tiers État et Région Nouvelle-Aquitaine, un deuxième tiers Départements et un troisième tiers intercommunalités. Ainsi, la CdA dispose selon les nouveaux statuts de deux représentants siégeant aux assemblées générales du GIP qui comptent un total de 52 membres (les 5 représentants de l'État et de la Région disposent de 2 voix chacun).

Après délibération, le Conseil communautaire décide :

- De désigner un second représentant de la Communauté d'agglomération de La Rochelle pour siéger au sein du GIP Littoral Aquitain.

Conformément à l'article L.2121-21, le Conseil communautaire décide à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletins secrets.

La candidature de Monsieur Christophe BERTAUD est proposée.

Monsieur Christophe BERTAUD ayant obtenu la majorité absolue, est désigné comme second représentant de la Communauté d'agglomération de La Rochelle pour siéger au sein du GIP Littoral Aquitain

CES DISPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Membres en exercice : 82  
Nombre de membres présents : 67  
Nombre de membres ayant donné procuration : 13  
Nombre de votants : 80  
Abstention : 0  
Suffrages exprimés : 80  
Votes pour : 80  
Vote contre : 0

Envoyé en préfecture le 10/02/2021

Reçu en préfecture le 10/02/2021

Affiché le 04/02/2021

ID : 017-241700434-20210128-20-DE

 SLOW

POUR EXTRAIT CONFORME  
POUR LE PRÉSIDENT ET PAR DÉLÉGATION  
LE VICE PRÉSIDENT

Antoine GRAU

Date de convocation : 22/01/2021

Date de publication : 04/02/2021

**Séance du 28 JANVIER 2021\_ Visio conférence**

**N° 20**

**Titre / GIP LITTORAL AQUITAIN - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT SUPPLEMENTAIRE**

Sous la présidence de Monsieur Jean-François FOUNTAINE (Président),

**Membres présents** : M. Antoine GRAU, Mme Séverine LACOSTE, M. Roger GERVAIS, M. Gérard BLANCHARD, M. Alain DRAPEAU, Mme Sylvie GUERRY-GAZEAU, M. Vincent COPPOLANI, M. Bertrand AYRAL, M. Guillaume KRABAL, Mme Mathilde ROUSSEL, Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX, M. Stéphane VILLAIN, M. Vincent DEMESTER, vice-présidents ;

M. David BAUDON, M. Christophe BERTAUD, M. Patrick BOUFFET, M. Philippe CHABRIER, Mme Catherine LÉONIDAS, M. Marc MAIGNÉ, Mme Marie-Gabrielle NASSIVET, Mme Marie NÉDELLEC, M. Jean-Pierre NIVET, M. Didier ROBLIN, M. Pascal SABOURIN, Mme Chantal SUBRA conseillers communautaires délégués ;

M. Tarik AZOUAGH, Mme Michèle BABEUF, Mme Elyette BEAUDEAU, Mme Catherine BENGUIGUI, Mme Dorothée BERGER, M. Sébastien BEROT, Mme Catherine BORDE-WOHMANN, M. Gérard-François BOURNET, Mme Josée BROSSARD, M. David CARON, Mme Katherine CHIPOFF, M. Jean-Claude COSSET, Mme Viviane COTTREAU-GONZALEZ, M. Franck COUPEAU, Mme Amaël DENIS, Mme Evelyne FERRAND, M. Pierre GALERNEAU, M. Olivier GAUVIN, M. Didier GESLIN, M. Patrick GIAT, Mme Katia GROSDENIER, Dominique GUÉGO, Mme Fabienne JARRIAULT, M. Didier LARELLE, M. Régis LEBAS, Mme Frédérique LETELLIER, M. Tony LOISEL, Mme Martine MADELAINE, Mme Line MEODE, Mme Marie-Christine MILLAUD, Mme Chantal MURAT, Mme Gwendoline NEVERS, M. Patrick PHILBERT, M. Michel RAPHEL, M. El Abbes SEBBAR, M. Jean-Marc SOUBESTE, Mme Eugénie TÊTENOIRE, M. Thierry TOUGERON, Mme Marie-Céline VERGNOLLE, Mme Chantal VETTER et Mme Tiffany VRIGNAUD, conseillers communautaires.

**Membres absents excusés** : M. Jean-Luc ALGAY procuration à Mme Dorothée BERGER, Mme Marie LIGONNIERE procuration à Guillaume KRABAL, vice-présidents ;

M. Thibaut GUIRAUD procuration à Jean-François FOUNTAINE, M. Jean-Philippe PLEZ procuration à Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX et M. Paul-Roland VINCENT, conseillers communautaires délégués ;

Mme Lynda BEAUJEAN, M. Pascal DAUNIT procuration à Mme Katherine CHIPOFF, M. Arnaud DE CAMBOURG procuration à Mme Evelyne FERRAND, Mme Nadège DESIR procuration à M. Pascal SABOURIN, Mme Océane MARIEL procuration à M. Jean-Marc SOUBESTE, Mme Françoise MÉNÈS procuration à M. Pierre GALERNEAU, M. Hervé PINEAU procuration à Didier GESLIN, Mme Martine RENAUD procuration à M. David BAUDON, Mme Jocelyne ROCHETEAU procuration à M. Stéphane VILLAIN, M. Michel TILAUD procuration à Mme Josée BROSSARD conseillers communautaires.